



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ FINANCIER

Cent trente-cinquième session

Rome, 25 – 29 octobre 2010

**Propositions relatives à la révision de la politique de la FAO en matière
de dépenses d'appui**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +3906 5705 5324

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Le Comité financier est invité à prendre note du résultat de l'examen interne et des progrès accomplis dans la mise en place des mesures qui visent à réduire le déficit de recouvrement des coûts variables indirects entrant dans le champ d'application actuel de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui. Il est également invité à noter les propositions de recouvrement des coûts entrant dans un champ d'application élargi de cette politique, qui seront brièvement exposées par le Secrétariat, puis communiquées plus en détail lors d'une prochaine session.
- Le Comité financier est invité à prendre note du risque financier associé aux soldes déficitaires résiduels sur des projets financés par des fonds fiduciaires, un phénomène lié à l'accroissement du volume des contributions volontaires, et de l'intention du Secrétariat de procéder à une analyse approfondie afin de présenter, lors d'une prochaine session du Comité financier, des propositions destinées à atténuer ce risque.

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note du résultat de l'examen interne et des progrès accomplis dans la mise en place des mesures qui visent à réduire le déficit de recouvrement des coûts variables indirects entrant dans le champ d'application actuel de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui, et attend avec intérêt de recevoir à une prochaine session les propositions détaillées de recouvrement des coûts entrant dans un champ d'application élargi de cette politique.**
- **Le Comité financier prend note du risque financier associé aux soldes déficitaires résiduels sur des projets financés par des fonds fiduciaires, un phénomène lié à l'accroissement du volume des contributions volontaires. Il prend également acte de l'intention du Secrétariat de procéder à une analyse approfondie afin de présenter, lors d'une prochaine session, des propositions destinées à atténuer ce risque.**

Cadre général

1. Les contributions volontaires gérées par l'Organisation dans des fonds fiduciaires ont fortement augmenté ces dernières années. Au cours de l'exercice biennal 2008-09, les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale ont atteint plus d'un milliard d'USD, dépassant pour la première fois celles engagées au titre du Programme ordinaire. Cet accroissement de l'activité des fonds fiduciaires fait naître un certain nombre de problèmes, tels que le recouvrement du coût des prestations de service liées à l'exécution d'activités financées par des contributions volontaires, mais aussi de risques, comme multiplication de soldes déficitaires résiduels sur des projets financés par ces fonds.

2. La politique de la FAO en matière de taux de recouvrement des frais de gestion des projets (PSC), y compris des frais liés à la gestion des contributions volontaires dans des fonds fiduciaires, a été approuvée par le Conseil en novembre 2000¹. Cette politique est fondée sur le principe d'un alignement raisonnable des remboursements sur les dépenses effectives d'appui administratif et opérationnel aux projets, dans le respect des accords existants et de la nécessité d'une approche simple et transparente.

3. L'Organisation rend compte régulièrement du niveau des dépenses d'appui et des recouvrements². Le Comité financier, à sa cent vingt-troisième session, en octobre 2008, avait noté avec inquiétude le manque à recouvrer persistant et croissant sur les dépenses d'appui administratif et opérationnel aux activités extrabudgétaires, comme il avait été souligné par le Commissaire aux comptes et signalé dans le Rapport sur l'exécution du programme 2006-07. Le déficit de recouvrement s'est quelque peu comblé en 2008-09³.

4. À la cent vingt-huitième session du Comité financier en juillet 2009, le Secrétariat a informé le Comité des résultats de l'étude interinstitutions réalisée par le Groupe de travail sur les dépenses d'appui relevant du Réseau finance et budget du Comité de haut niveau sur la gestion. Cette étude relevait un certain nombre de catégories de coûts, non couvertes par la politique et les taux de recouvrement des dépenses d'appui de la FAO, mais qui pourraient donner lieu à un remboursement⁴.

5. En attendant la fin des consultations interinstitutions, le Secrétariat a entrepris un examen interne et recensé diverses mesures susceptibles: a) de réduire le déficit de recouvrement des coûts variables indirects entrant dans le champ d'application actuel de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui; et b) d'améliorer le recouvrement de catégories de coûts précédemment exclues de l'assiette de remboursement en vigueur à la FAO, mais qui font normalement l'objet d'un recouvrement par d'autres organismes des Nations Unies, conformément au principe d'élargissement du champ d'application de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui approuvé par le Comité financier en juillet 2009⁵.

Amélioration du recouvrement des coûts variables indirects entrant dans le champ d'application actuel de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui

6. Le Secrétariat a recensé les mesures prises dans le champ d'application actuel de la politique en matière de dépenses d'appui pour améliorer le recouvrement des coûts variables indirects, pour lesquels le taux applicable de remboursement des frais de gestion des projets est

¹ CL 119/13, annexe II et précisions ultérieures dans CL 112/4, paragraphes 21 à 23; CL 128/4, paragraphes 20 à 25; CL 131/7, paragraphes 49 à 52.

² FC 135/5.

³ C 2011/8 PIR 2008-09, paragraphes 310 à 314.

⁴ FC 128/13.

⁵ CL 137/4, paragraphe 61.

inférieur à 13 pour cent. Ces mesures consistent à imputer de façon centralisée sur les projets des bureaux de pays le coût du personnel de programmes fournissant un soutien opérationnel; et à calculer et à imputer de façon centralisée sur les bureaux régionaux et sous-régionaux et les bureaux de pays le coût des locaux affectés à ces prestations de service.

Amélioration du recouvrement des coûts entrant dans un champ d'application élargi de la politique en matière de dépenses d'appui

7. L'équipe chargée de l'examen interne poursuit l'analyse des catégories de coûts qui ont été jusqu'à présent largement exclues de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui, alors qu'elles font normalement l'objet d'un recouvrement par d'autres organismes des Nations Unies. Ces catégories pourraient venir s'ajouter à la liste actuelle des coûts à recouvrer en vertu de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui, conformément à l'approbation de principe donnée par le Comité financier.

Soldes déficitaires sur les fonds fiduciaires

8. L'accroissement du volume de financement transitant par les fonds fiduciaires engendre un risque financier particulier associé aux soldes déficitaires résiduels sur des projets financés au titre de ces fonds. Même si, au fil des ans, l'Organisation a réduit ce phénomène au minimum, le volume croissant d'activité des fonds fiduciaires impose de prendre ce risque en considération et d'envisager les solutions possibles.

Point sur les propositions

9. Le Secrétariat fera une présentation orale du résultat de l'examen interne et des progrès accomplis dans la mise en place des mesures qui visent à réduire le déficit de recouvrement des coûts variables indirects entrant dans le champ d'application actuel de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui. Il exposera également les grandes lignes des propositions de recouvrement des coûts entrant dans un champ d'application élargi, propositions qui seront exposées plus en détail lors d'une prochaine session.

10. Enfin, le Secrétariat attirera l'attention du Comité financier sur le risque financier associé aux soldes déficitaires résiduels sur des projets financés par des fonds fiduciaires, un phénomène lié à l'accroissement du volume des contributions volontaires, et informera le Comité de son intention de procéder à une analyse approfondie afin de présenter, lors d'une prochaine session, des propositions destinées à atténuer ce risque.